

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE 20 JANVIER 2011  
EMPLOIS 2011 : LA CASSE CONTINUE !**

Ordre du jour :

- *Emplois 2011- DDFIP Finistère,*
- *Information sur la généralisation des horaires variables,*
- *Approbation règlement intérieur du CTPD,,*
- *Questions diverses.*

**Emplois PLF 2011- DGFIP:**

Les suppressions d'emplois nationales pour 2011 s'élèvent à 2543 ETP soit 1594 suppressions nettes pour la filière fiscale et 949 suppressions pour la filière gestion publique.

Les deux filières adoptent leurs propres méthodes pour décliner les suppressions d'emplois : fléchage par mission et efficacité pour la filière fiscale et fléchage intégral (ORE) pour la filière gestion publique.

Sur la filière fiscale, l'administration cible les suppressions nationales au titre de Télé@ctes (échanges dématérialisés hypothèques/ notaires) ; de TéléIR (déclarations dématérialisées) ; de DPR (déclaration pré remplie) ; et de l'Efficienc (notion d'efficacité et de productivité..) ; ce dernier « instrument » représentant la majorité des suppressions avec -1128 emplois.

Sur la filière gestion publique, les fléchages intégrés dans l'ORE portent sur la dématérialisation au titre du paiement de l'impôt et des démarches en ligne ; la rationalisation de la chaîne comptable et financière (Hélios) ; les amendes et produits divers ; les métiers de l'Etat (comptabilité, domaines, dépôts de fonds) et les fonctions supports.

La répartition par métier est la suivante :

- Recouvrement de l'impôt et Amendes : 21%
- Secteur local : 41%
- Métiers de l'Etat : 26%
- Supports : 12 %

**Suppressions 2011 DDFIP 29, Filière fiscale :**

Sur le département, les suppressions d'emplois nettes de la filière fiscale portent sur -17 emplois répartis sur les SIP (5 emplois), les SIE (4 emplois), les CDIF (3 emplois), les FIE(2 emplois) les EDRA ( 2 emplois), et la Direction ( 1 emploi).

Ces chiffres intègrent également la déclinaison départementale du plan ministériel de qualification à savoir :

- La requalification d'un emploi de B en A sur le pôle ICE de Morlaix,
- La requalification de 5 emplois de C en B sur certains SIE,
- La requalification d'un emploi de B en A et de 3 emplois de C en B en Direction.

**Suppressions 2011 DDFIP 29, Filière gestion publique :**

Les suppressions nettes sur la filière gestion publique s'élèvent à -6 emplois (-9 PNC, -6 TG/RF, +9 CPSR).

Le contexte départemental des paramètres transversaux impute à l'ORE brut de chaque unité un coefficient de 10,4 %.

L'ORE net 2011 ainsi obtenu est mis en comparaison avec les emplois 2010 implantés pour déterminer les suppressions et redéploiements 2011.

Les trésoreries de Brest Municipale, la paierie départementale, Crozon, Lesneven, Ploudalmézeau, Saint Renan, Carhaix, Concarneau, Pont Aven et Quimper Municipale sont touchées par une suppression en 2011. Un redéploiement est affecté au SIP (cellule recouvrement) Abers.

La Trésorerie Générale perd 7 emplois, un redéploiement est effectué au service de la dépense.

La situation globale des implantations 2011 sur le département à l'issue de ces suppressions est de 434 emplois. La situation réelle des ETPT est de 437,30.

**Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, en boycottant la 1<sup>ère</sup> convocation de ce CTPD le 18 janvier dernier, nous tenions à marquer notre indignation face aux graves conséquences que font désormais peser les suppressions d'emplois sur la santé des agents de la DGFIP.**

**En siégeant ce 20 janvier 2011, et conformément à notre mandat syndical, nous avons considéré qu'il était de notre responsabilité de dénoncer ce climat très préoccupant mais aussi d'alerter les responsables départementaux.**

**En réponse à nos interventions, le Président a reconnu que de nombreux témoignages d'agents rejoignaient nos préoccupations et qu'il ne demeurait pas indifférent aux problèmes soulevés par la souffrance au travail..**

**Sur la question des écrêtements d'horaires que nous avons dénoncés en début de séance, il s'est dit prêt à en mesurer l'impact dans les services et à nous communiquer les résultats lors d'un prochain CTP.**

**Concernant le récent rapport de la Commission des Finances qui corrobore les rapports des acteurs sociaux et nos analyses sur la dérive France Télécom, le Président a rappelé que les parlementaires prenaient aussi toutes leurs responsabilités dans le cadre de l'examen du projet de Loi de Finances...**

**Concernant le volet emploi, le Président a déroulé un discours désormais bien rodé pour justifier les suppressions d'emplois obtenues grâce aux gains de productivité actuels et futurs liés au développement de la dématérialisation.**

**Pour FO DGFIP, la complexité de la réglementation, la lourdeur des applications informatiques, la redondance des contrôles internes, la désorganisation des services engendrée par la fusion DGI/DGCP sont autant de contres gains de productivité malheureusement jamais évalués mais oh combien mal vécus par les agents de la DGFIP.**

**Et les exemples concrets ne manquent pas pour illustrer nos affirmations :**

**Dans les Trésoreries, les agents confrontés aux péripéties du développement de l'application Hélios ne croient plus depuis bien longtemps que la dématérialisation et les moyens modernes de paiement vont les libérer pour enfin accomplir sereinement les missions et conserver toute crédibilité auprès des partenaires locaux.**

**Nous l'avons rappelé à nouveau lors de ce CTPD, les paramètres transversaux imputés à l'ORE brut vont bien au delà du raisonnable et ne correspondent à rien de concret. Quand au CHD pratiqué d'ailleurs de fait depuis longtemps, il n'est pas concevable qu'il serve de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.**

**Dans le secteur de la dépense de l'Etat et des recettes non fiscales, (prochainement de la comptabilité), les agents confrontés au chantier Chorus, n'ont pas plus constaté les bienfaits de la dématérialisation mais ont vite compris que, ce progiciel du secteur privé peu adapté à la sphère publique, était porteur de réformes structurelles lourdes pour les services..**

**Dans les services fusionnés de la DDFIP, SIP, PRS, où les agents ont subi dans la précipitation des désorganisations très importantes pour satisfaire à la commande gouvernementale de 2007, les gains de productivité se résument en une régression de la qualité des missions et des conditions de travail alors que des suppressions d'emplois sont d'ores et déjà « fléchées » ce qui démontre bien la finalité première de la fusion DGI/DGCP...**

**L'exemple des SIP Brestois et l'éclatement en quatre structures, avec des évaluations de charges approximatives est malheureusement caricatural de cette réforme.**

**Dans les SIE, les agents vont devoir assumer d'importantes suppressions d'emplois, et dans le même temps se heurter aux dysfonctionnements et lourdeurs de la nouvelle application GESPRO.**

Dans les services du cadastre, la situation est dramatique à Brest et Quimper, et malgré cela 2 emplois sont supprimés ! les conditions de travail vont en pâtir, la réception du public va se détériorer, la dégradation du fichier foncier va s'accroître..

Dans les services de la Fiscalité Immobilière également fortement touchés dans le Finistère et sacrifiés, officiellement par les effets de la loi TEPA, la potion est très amère alors même qu'en plein débat sur la fiscalité du patrimoine le rendement produit par l'ISF n'a jamais été si élevé...

**FO DGFIP** est donc conforté dans son analyse que la soi-disant diminution de l'activité patrimoniale est un prétexte pour justifier la suppression deux années de suite d'un emploi de contrôleur dans les FIE de Brest et Quimper.

**FO DGFIP** conteste les méthodes prétendument basées sur les fléchages et l'efficacité servant à justifier des gains de productivité virtuels qui n'ont pas d'autre but que de faire respecter les plafonds d'emplois disponibles au budget de la Direction Générale.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, cette politique aveugle et dogmatique de destruction des emplois à la DGFIP mène tout droit à la remise en cause du périmètre des missions et du maillage territorial des structures de proximité.

Pour **FO DGFIP**, il n'était bien entendu pas question lors de ce CTPD de rentrer dans le jeu de l'administration et de cogérer la pénurie des emplois. Nous ne pouvions qu'émettre un avis négatif sur ces propositions de suppressions lourdes de conséquences pour les personnels.

Les agents et les services n'en peuvent plus...Il est plus que temps que l'administration prenne ses responsabilités !!

#### Information sur la généralisation des horaires variables:

En application de la circulaire du 6 mars 2009, la Direction Générale avait décidé que les nouvelles règles de vie quotidienne s'appliqueraient à tous les services de la DGFIP avec notamment la généralisation du choix individuel du module horaire à l'ensemble des agents bénéficiant des horaires variables.

Deux consultations ont donc été menées en décembre dans les services non fusionnés de la filière gestion publique, l'une sur le choix du module horaire et l'autre en vue de déterminer les plages horaires.

L'ensemble des agents ont opté pour des obligations horaires réparties sur 5 jours.

Concernant les plages horaires, les postes et services de la filière gestion publique ont très largement opté pour la formule suivante :

- Plages fixes : 9h30-11h30 et 14h00 - 16h00 ;
- Plages variables : 7h30-9h30 et 16h00-19h00.

Ce règlement intérieur des horaires variables s'applique désormais à l'ensemble des agents du département.

La délégation **FO DGFIP** est revenue sur le sujet que nous avons évoqué lors du CTPD du 9 décembre 2010 et qui concerne la possibilité prévue par la circulaire d'opter pour une typologie permettant de répartir une durée hebdomadaire de travail de 37 ou 36 heures sur 4 jours et demi, avec fermeture du poste comptable sur une demi-journée.

En effet, les postes dont l'effectif est au plus de 3 agents hors catégorie A, accueillant du public et situés dans une agglomération de moins de 10000 habitants peuvent opter pour cette formule.

Nous considérons qu'elle doit résulter d'un choix collectif à l'unité de travail et mérite d'être portée à la connaissance des agents ; le Président s'est engagé à nous tenir informés des éventuelles demandes en ce sens.

Sur le principe de l'extension de la circulaire du 6 mars 2009 à l'ensemble des services, nous avons pris acte que le choix individuel des horaires variables était une possibilité qui devait être offerte à l'ensemble des agents quelle que soit leur affectation à la DGFIP.

Lors du CTPD du 9 décembre dernier, nous nous étions cependant étonnés de la précipitation avec laquelle, en toute fin d'année 2010, les Directions locales avaient mené les consultations dans les services.

Nos craintes ont été vérifiées lorsque, sans la moindre concertation, la généralisation de l'application AGORA à l'ensemble des agents des services non fusionnés a abouti, en ce début d'année 2011, à une prévisible pagaille..

Cela nous conforte dans notre analyse développée sur la réalité des gains de productivité vantés par l'administration qui, concernant l'application AGORA, se traduisent par un retour au bon vieux pointage papier avec, en perspective, des opérations de régularisations pour les gestionnaires des horaires variables et les services RH.

Ceux ci vont continuer à être sollicités alors qu'ils ont déjà eu à organiser, dans l'urgence, des sessions de formations et des travaux de paramétrages en décembre.

A l'autre bout de la chaîne dans les postes et services, la surcharge de travail occasionnée par ces dysfonctionnements est tombée à une période de basculement d'exercice très chargée.

**De quoi améliorer encore les conditions de travail et rendre tous les agents « agoraphobes » !**

#### Adoption du règlement intérieur du CTPD :

Suite à la création de la DDFIP 29, l'administration soumettait à l'avis des organisations syndicales du Finistère l'adoption du règlement intérieur du CTPD commun aux deux filières qui fixe les conditions de fonctionnement de ce comité.

Nous avons indiqué au Président que ce règlement type n'appelait pas d'observations de fond de notre part.

En revanche, même si la répartition des sièges dans ce comité a déjà été acté, nous avons souhaité connaître la représentation de l'Administration (titulaires et suppléants). Le Président nous a donc précisé cette information et s'est engagé à en faire une communication écrite aux membres du CTPD.

#### Questions diverses.

##### Travaux Immobilier:

La Direction nous a annoncé que les plans des CFP de Quimper Ty Nay et de Brest étaient désormais gravés dans le marbre... **La délégation FO DGFIP a souligné que les observations faites au dernier observatoire immobilier du 20 décembre 2010 n'ont pas été répercutées.** Nous avons à nouveau porté la demande des agents d'accueil pour avoir des portes de communication entre leurs bureaux et le local "détente" de l'accueil et celle des agents du PRS pour l'inversion entre le standard et du deuxième bureau du A SIE Quimper Est pour tenir compte de l'évolution de ce service.

A revoir également la sécurité du bâtiment en dur de Ty Nay, car il semble que le Centre des Finances Publiques n'est pas fermé la nuit, ce qui est préjudiciable à la sécurité de l'immeuble et à la confidentialité des documents (archives).

Les questions de sécurité liées au transfert de fonds et la prévision d'éventuels trappons n'ont pas été retenus pour raisons budgétaires...

Le caissier du SIP et Brest et le futur caissier du SIP de Quimper continueront donc de jeter l'argent par la fenêtre... !!

**Ces projets s'inscrivent malheureusement dans une logique dogmatique de rationalisation des surfaces par agents et force est de constater que la plupart des bureaux se situent en deçà de la fameuse norme RGPP des 12 m2 par agent..**

**Pour les représentants FO-DGFIP, le travail gratuit, c'est fini !!!**

**Avec eux, dites « STOP »**

**en refusant les écrêtements « horaires variables »  
et les heures supplémentaires non payées  
et en ne réalisant que vos heures normales de travail.**

Retrouvez toutes nos informations départementales  
sur notre site **FO DGFIP 29** :  
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>